

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL  
des DÉLIBÉRATIONS**

**2ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2021**

**Séance du 21 avril 2021**

**CD20210421\_17**  
**id. 5623**

*Le 21 avril 2021, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.*

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30  
Quorum : 10.*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, Mme BERLY, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. VIGUIE, M. WEILL*

*Sont représenté(s) :*

*Mme LE CORRE (pouvoir à M. BAYLET), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), M. ROGER (pouvoir à Mme NEGRE), Mme TURELLA-BAYOL (pouvoir à Mme RIOLS)*

*Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, l'Assemblée départementale a délibéré.*

**DÉLIBÉRATION**

**SERVICE D'ASSISTANCE AU TRAITEMENT  
DES EFFLUENTS ET AU SUIVI DES EAUX**

**BUDGET PRIMITIF DE 2021**

Le service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux propose un appui technique aux collectivités du département dans le domaine de l'assainissement et des milieux aquatiques. Il apporte également son expertise pour le compte du Département et de l'Agence de l'eau Adour Garonne dans les domaines cités précédemment.

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée départementale le projet de budget primitif tel qu'il a été adopté par le comité de gestion.

L'équilibre en mouvements réels de ce projet s'établit à 829 500 €.

## **A - DÉPENSES**

### - SECTION D'INVESTISSEMENT

#### CHAPITRE 20 Immobilisations incorporelles

Compte 2051	Acquisition de logiciels.....	8 000,00 €
	Sous-total des dépenses du chapitre 20.....	8 000,00 €

#### CHAPITRE 21 Immobilisations corporelles

Compte 2157	Matériel et outillage technique.....	3 000,00 €
Compte 2182	Matériel de transport.....	31 000,00 €
Compte 21838	Autres matériels informatique.....	25 000,00 €
Compte 21848	Autres matériels de bureau et mobiliers.....	1 000,00 €
Compte 2185	Matériel de téléphonie.....	1 000,00 €
Compte 2188	Autres .....	3 000,00 €
	Sous-total des dépenses du chapitre 21.....	64 000,00 €

#### CHAPITRE 23 Immobilisations en cours

Compte 231318	Autres bâtiments publics.....	123 033,64 €
Restes à réaliser compte 2185	Autres matériels de bureau et mobiliers...	1 748,00 €
Restes à réaliser compte 2188	Autres.....	818,36 €
	Sous-total des restes à réaliser.....	2 566,36 €

CHAPITRE 020 Dépenses imprévues..... 1 000,00 €

**TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT** **198 600,00 €**

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 011 Charges à caractère général

Comptes 60 Achats et variation des stocks..... 6 500,00 €

Comptes 61 Autres charges externes - services extérieurs..... 20 100,00 €

Comptes 62 Autres services extérieurs (sauf 621)..... 126 000,00 €

Sous-total des dépenses du chapitre 011..... 152 600,00 €

CHAPITRE 012 Charges de personnel et frais assimilés

Comptes 63 Impôts, taxes et versements assimilés..... 6 300,00 €

Comptes 64 Charges de personnel..... 470 550,00 €

Sous-total des dépenses du chapitre 012..... 476 850,00 €

CHAPITRE 65 Autres charges de gestion courante

Compte 65888 Autres charges PAS..... 50,00 €

CHAPITRE 67 Charges exceptionnelles

Compte 6711 Intérêts moratoires..... 100,00 €

CHAPITRE 022 Dépenses imprévues..... 1 300,00 €

**TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT** **630 900,00 €**

**TOTAL DES DÉPENSES.....** **829 500,00 €**

**B - RECETTES**

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Compte 001      Résultat d'investissement 2020 reporté.....      153 493,83 €

CHAPITRE 10    Dotations, fonds divers et réserves

Compte 10222    F.C.T.V.A.....      6 196,17 €

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT      159 690,00 €**

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Compte 002      Résultat de fonctionnement 2020 reporté.....      49 720,32 €

CHAPITRE 70    Produits des services du domaine et ventes diverses

Compte 7068      Autres redevances et droits.....      31 089,68 €

CHAPITRE 74    Dotations et participations

Compte 7473      Département.....      251 000,00 €

Compte 7474      Communes et structures intercommunales.....      58 000,00 €

Compte 74788    Autres (Agence de l'eau).....      280 000,00 €

Sous-total des recettes du chapitre 74.....      589 000,00 €

**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT      669 810,00 €**

**TOTAL DES RECETTES.....      829 500,00 €**

En investissement, est prévue, l'acquisition de deux logiciels (un logiciel de dessin et un logiciel métier de gestion des stations d'épuration) à hauteur de 8 000 €.

Le remplacement de deux véhicules s'avère indispensable. En effet, soit ces derniers ne répondent plus aux besoins de missions, soit présentent des problèmes de sécurité.

Par ailleurs, des travaux d'aménagement des locaux sont notamment prévus pour une mise aux normes électriques. L'acquisition de matériel et de mobilier sera nécessaire pour l'aménagement de cet espace.

Enfin, l'achat de matériel informatique et le changement du serveur sont prévus à hauteur de 25 000 €.

Les dépenses de fonctionnement sont relativement stables par rapport au budget primitif 2020 notamment les charges à caractère général (chapitre 011) : 152 600 € prévus au budget primitif 2021 contre 152 100 € au budget primitif 2020.

En recettes de fonctionnement, la participation de l'Agence de l'eau Adour-Garonne est estimée à 280 000 € représentant 45 % des recettes réelles de fonctionnement, en hausse par rapport à 2020 suite à des changements favorables des modalités de calcul.

La subvention d'équilibre prévue à hauteur de 251 000 € sera réajustée en fonction de la consommation des crédits en fin d'exercice.

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du conseil de gestion du service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Approuve le budget primitif du service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux pour 2021, tel que susvisé, qui s'équilibre en mouvements réels à 829 500 € ;

- Approuve le principe du versement d'une subvention à hauteur de 251 000 € maximum, avec un réajustement du montant, selon les besoins de l'exercice.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC